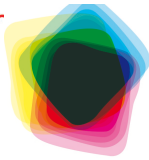




Transgender
Network
Switzerland



**LGBT
YOUTH**
schweiz suisse svizzera

LOS

Lesbenorganisation Schweiz
Organizzazione svizzera delle lesbiche
Organisation suisse des lesbiennes

regenbogenfam*iiii*ien
fam*iiii*ies arc-en-ciel
fam*iiii*ie arcobaleno
fam*iiii*ias d'artg

PINK X CROSS



Fédération Genevoise
des Associations LGBT

by imbarcoimmediato
associazione gay lesbica Ticino ●●●●●●

network

WyberNet

Communiqué de presse
Zurich/Berne, 29 novembre 2013

« Mêmes chances pour toutes les familles »

L'Associations faitière suisses Familles arc-en-ciel, LOS (organisation des lesbiennes), Pink Cross (organisation Suisse des gays), Transgender Network Switzerland, LGBT Youth Suisse et les organisations LGBT Imbarco Immediato, Fédération genevoise des associations LGBT, Wybernet und Network Gay Leadership se félicitent de la consultation relative à la protection des familles arc-en-ciel

Aujourd'hui, le Département fédéral de justice a déposé un projet de loi visant à protéger plusieurs milliers d'enfants élevés en Suisse dans des familles arc-en-ciel (des familles dont au moins l'un des parents se considère comme lesbien, gay, bisexuel ou trans*).

Les organisations faitières suisses LGBT Association faitière Familles arc-en-ciel, Organisation suisse des lesbiennes, Pink Cross, Transgender Network Switzerland et LGBT Youth Suisse se félicitent du démarrage de la consultation, espérant qu'elle permettra de supprimer, au moins partiellement, la discrimination existante. Car si les enfants de familles arc-en-ciel vivent en général avec deux parents, seul l'un d'entre eux est reconnu légalement. À ce jour, au seul motif de l'orientation sexuelle de leurs parents, on refuse de fait à ces enfants le droit à un deuxième parent légal. Le Conseil fédéral et le parlement ont décidé de mettre fin à cette discrimination.

Une protection juridique pour les enfants de familles arc-en-ciel

Concrètement, l'amendement de la loi vise à permettre à une personne d'adopter l'enfant de son ou sa partenaire, dès lors que le deuxième parent biologique de l'enfant est inconnu, décédé ou d'accord pour céder ses droits et obligations, et dès lors que l'adoption est dans l'intérêt supérieur de l'enfant. L'adoption crée une pleine parentalité juridique. Ainsi, la nouvelle disposition légale garantira qu'un enfant élevé dans une famille arc-en-ciel pourra rester avec son deuxième parent en cas de décès du parent biologique. Le décès de son deuxième parent légal lui conférera en outre le droit d'héritage et le droit à percevoir une rente d'orphelin. En cas de séparation, l'enfant pourra continuer à voir son deuxième parent



légal et bénéficiera d'un droit d'entretien. La future loi protégera donc cet enfant au même titre que tous les autres enfants.

Dans l'intérêt supérieur de l'enfant, l'actuelle interdiction d'adopter ne peut être maintenue, sachant que **les enfants grandissant auprès de parents de même sexe se développent bien**. Ce qui est déterminant pour le bien-être de l'enfant, c'est la qualité de la relation et le climat familial, ainsi que la disponibilité d'au moins une personne référente constante apportant à l'enfant chaleur humaine et réconfort, créant un entourage social viable et le soutenant dans son développement individuel. Si ces conditions sont garanties, le fait de vivre dans une famille traditionnelle, monoparentale ou arc-en-ciel n'a pas d'importance, comme le confirment les psychologues du développement et de nombreuses études scientifiques réalisées en plus de 25 ans de recherche sur l'homoparentalité.

D'autres mesures s'imposent

L'Association faitière Familles arc-en-ciel et les organisations faitières LGBT de Suisse se félicitent de cette démarche urgente visant à protéger les familles arc-en-ciel. D'autres mesures s'imposent néanmoins, l'adoption de l'enfant du partenaire constituant une amélioration certes importante mais seulement ponctuelle de la situation légale. En fin de compte, seule l'ouverture du mariage pour tous permettra d'instaurer une totale égalité de droits pour les familles arc-en-ciel et les personnes LGBT dans tous les domaines de la vie.

Contacts:

Maria von Känel, 079 611 06 71 (Allemand, italien)
Directeur Général, L'association faitière Famille Arc-en-ciel

Karin Hochl, 052 213 35 35 (Allemand)
lic. iur. HSG, Rechtsanwältin, Expert Dachverband Regenbogenfamilien

Martin della Valle, 079 818 98 87 (Allemand, anglais)
Co-président, L'association faitière Famille Arc-en-ciel

Chatty Ecoffey, 079 416 20 57 (Français)
Co-président, L'association faitière Famille Arc-en-ciel

Barbara Konrad, 076 556 76 38 (Français)
Membre du comité, L'association faitière Famille Arc-en-ciel

Fritz Lehre, 079 209 37 17 (deutsch, englisch)
Präsident Verein f.e.l.s (Freunde und Eltern von Lesben und Schwulen)

Sandra Tichy, 079 789 53 76 (deutsch, italienisch, english, italienisch)
Membre du comité, Transgender Network Switzerland

Barbara Lanthemann, 031 282 02 22 (Français, Allemand)
Lesbenorganisation Schweiz LOS, Directeur Général

Alicia Parel, 079 796 28 67 (Français, Allemand)
Pink Cross, Directeur Général